



Délibération du conseil municipal
de la Commune de Mireval

OBJET : BUDGET PRINCIPAL

BUDGET PRIMITIF 2024

NOMBRE DE MEMBRES			Séance du 10 AVRIL 2024 L'An DEUX MILLE VINGT QUATRE Et le 10 AVRIL
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération	
23	23	20	
DATE DE LA CONVOCATION			
28 mars 2024			

A 19H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe DURAND, Maire.

Présents (16) : DURAND Christophe – DESCOUX Richard – ASSELIN Nathalie – DALBIN Jacques – AMIARD Manuela – DEMOLLIERE Jean-Pierre – SAINT-ELLIER Catherine - ESCUDIER Christiane – PERPINA Dominique – GUY Gilles – RAMBEAU Sandra – HERMET Rodolphe - DAURES Damien –ROUJAS Georges –ANDRE Robert –JO Michel.

Absents excusés (5) : GRANIER Dominique procuration à DALBIN Jacques – PALHIES Sylvain procuration à GUY Gilles - RODRIGUEZ GRUESO José procuration à ASSELIN Nathalie – ASSENCIO Martine procuration ROUJAS Georges – RIBO COIMBRA ANTUNES Marie-Françoise procuration à ANDRE Robert.

Absentes (2) : BOURELLY Céline – BROOKS Christelle –

Le procès-verbal de la dernière réunion a été lu et adopté.
Rodolphe HERMET a été nommé secrétaire.

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2312-3 et suivants et L.2312-1 et suivants,
- Vu la Loi de finances pour 2023,

Monsieur Richard DESCOUX sort de la salle et ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer pour :

- **Voter** le budget primitif du budget principal de l'exercice 2024 par chapitre arrêté comme suit :

Accusé de réception en préfecture
034-213401599-20240418-24-017-A1
Date de télétransmission : 18/04/2024
Date de réception préfecture : 18/04/2024



FONCTIONNEMENT 2024					
DEPENSES			RECETTES		
<u>Opérations réelles</u>	<u>Opérations d'ordre</u>	<u>Opérations réelles</u>	<u>Résultat 2023 reporté</u>		
3 777 394,78€	850 804,20€	3 848 148,48€	780 050,50€		
BUDGET TOTAL : 4 628 198,98€			BUDGET TOTAL : 4 628 198,98€		
INVESTISSEMENT 2024					
DEPENSES			RECETTES		
<u>Opérations réelles Prévisions 2024</u>	<u>RAR 2023</u>	<u>Opérations réelles Prévisions 2024</u>	<u>RAR 2023</u>	<u>Résultat 2023 reporté</u>	<u>Opérations d'ordre</u>
2 089 029,17€	582 221,41€	1 335 145,91€	552 045,58€	429 164,37€	354 894,72€
BUDGET TOTAL : 2 671 250,58€			BUDGET TOTAL : 2 671 250,58€		

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après avoir délibéré, à la majorité
15 voix POUR et 5 CONTRES (Unir Mireval) :

- **Adopte** le budget primitif du budget principal par chapitre de l'exercice 2024 arrêté comme ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Rodolphe HERMET

Pour ampliation,
Mireval, le 18 avril 2024
Le Maire,
Christophe DURAND



Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, le tribunal administratif de Montpellier peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des deux dates suivantes :

- date de transmission au contrôle de légalité de la Préfecture de l'Hérault
- date de publication et/ou notification

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le **18/04/2024**

Et publication ou notification le **18/04/2024**

Accusé de réception en préfecture
034-213401599-20240418-24-017-AI
Date de télétransmission : 18/04/2024
Date de réception préfecture : 18/04/2024